

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2020-03-18-002

Délégation de signature du Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation générale de signature à M. Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'exception des décisions de licenciement du personnel pour suppression d'emploi et motif disciplinaire et sous réserve des dispositions des délégations de signatures spécifiques dont il pourrait bénéficier par ailleurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane FRATACCI, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Jacques GARAU, directeur général délégué, Mme Valérie HENRIOT, directeur général adjoint en charge des finances, M. Jean-Luc NEYRAUT, directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France et sur le site internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 mars 2020

SIGNE

Didier KLING